

# LIBRE-PARCOURS SOLIDARITE

Pour les sinistrés de la catastrophe naturelle des 14, 15 et 16 juillet 2021

- ⊙ 2ème classe
- ⊙ gratuit
- ⊙ valable jusqu'au 31.10.2021 inclus
- ⊙ également valable sur les réseaux de TEC, STIB et De Lijn

## OU L'UTILISER ?

Valable sur tout le réseau\* de la SNCB, points frontière\* inclus.

Il est également valable sur les réseaux entiers de TEC, STIB et De Lijn. Conditions d'utilisation : voir [www.letec.be](http://www.letec.be) , [www.stib.be](http://www.stib.be) et [www.delijn.be](http://www.delijn.be)

## POUR QUI ?

Pour les sinistrés (y compris les enfants de moins de 12 ans) impactés par les inondations des 14, 15 et 16 juillet 2021 qui en font la demande à la commune.

Il s'agit des personnes domiciliées dans une des communes touchées reconnues par la Région wallonne ou la Région flamande dont le logement est inhabitable, et/ou leur moyen de transport personnel est indisponible à la suite des inondations (voiture, moto, vélo, voiture d'entreprise également utilisée pour des déplacements personnels,...).

Remarque : seule, la commune est habilitée à décider de l'octroi du Libre-parcours Solidarité.

## SUR QUEL SUPPORT ?

Sur papier.

## OU L'OBTENIR ?

Vous introduisez votre demande de libre-parcours auprès de la commune où vous êtes domicilié et ceci au plus tôt à partir du 25 août 2021.

Vous pouvez demander le libre-parcours pour vous-même ainsi que pour tous les membres de votre famille habitant sous le même toit ou domiciliés à la même adresse.

Si votre demande est recevable, le fonctionnaire communal délivre le libre-parcours. Il est nominatif et émis par personne. Le Libre-parcours doit être retiré personnellement auprès de ta commune. La commune ne délivrera qu'un seul Libre-parcours par personne.

Votre prénom et nom de famille, ainsi que la date de début de validité seront complétés manuellement par le fonctionnaire communal lors de la délivrance de votre Libre-parcours Solidarité.

Celui-ci est donc valable dès réception sans effet rétroactif.

Les libres-parcours non complétés ou partiellement complétés ne sont pas valables dans les trains/bus/trams/métros.

## COMMENT L'UTILISER ?

- Vous pouvez utiliser votre Libre-parcours Solidarité dès réception jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.
- Durant la période de validité, votre Libre-parcours Solidarité est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur tout le réseau\* belge (points frontières inclus) en 2<sup>ème</sup> classe. Vous pouvez commencer, interrompre\* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare\* ou point d'arrêt\*.

\*voir [Lexique](#)

Valable jusqu'au 31.10.2021 inclus



- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit\* du service des trains.
- **Procédure à suivre pour l'utilisation du Libre-parcours Solidarité à la STIB :**  
Votre libre-parcours est valable dans les trams et bus du réseau complet STIB.  
Si vous désirez voyager sur les lignes du métro, vous recevez sur présentation de votre Libre-parcours Solidarité, dans un point de vente KIOSK ou BOOTIK de la STIB, une carte MOBIB chargée d'un nombre de voyages gratuits avec laquelle vous pouvez ouvrir les portiques du métro.
- Les ratures, surcharges, traces d'effacement, gommage ou autres rendent le Libre-parcours Solidarité non valable.

## A QUEL PRIX ?

Votre 'Libre-parcours Solidarité' est gratuit.

## ET LE REMBOURSEMENT ?

Votre libre-parcours Solidarité n'est pas remboursable, ni échangeable. Votre Libre-parcours est nominatif et ne peut donc pas être transféré à une autre personne et ne peut pas être revendu. Il ne sera pas émis de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration de votre libre-parcours.

L'octroi de votre Libre-parcours Solidarité n'ouvre pas le droit de demander le remboursement ou l'échange d'autres titres de transport, même achetés préalablement à la date de sa délivrance.

## COMMENT PASSER DE 2<sup>ÈME</sup> EN 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE ?

- Vous êtes en possession de votre Libre-parcours Solidarité, valable en 2<sup>e</sup> classe.
- Pour accéder à la 1<sup>e</sup> classe, achetez à l'un des canaux de vente (automate, guichet, online sur sncb.be, via l'app SNCB ou dans le train au Tarif à Bord\*) un ticket surclassement\* simple ou aller-retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :
  - En semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard\* pour le trajet\* que vous effectuez réellement en 1<sup>e</sup> classe.
  - Le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%\* pour le trajet\* que vous effectuez réellement en 1<sup>e</sup> classe.

Le prix de ce ticket surclassement\* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1<sup>e</sup> classe.

- Vous pouvez également acheter, à l'automate ou au guichet, des cartes de 10 surclassements\* au Tarif Standard\* pour un même trajet\*.

## DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne devez pas payer le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\*. Pour l'ouverture des portiques d'accès à l'aéroport, demandez de l'assistance au steward.
- Si vous utilisez votre Libre-parcours Solidarité dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procurez-vous un supplément séparé. Pour plus d'infos sur l'achat, voir [www.b-europe.be](http://www.b-europe.be). Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir [www.bahn.com](http://www.bahn.com)).

## QUE PERMET MON LIBRE-PARCOURS SOLIDARITE ?

- Vous voyagez gratuitement et de façon illimitée sur tout le réseau\* de la SNCB, du TEC, de la STIB et de De Lijn jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.
- D'autres avantages ?  
Pour les déplacements auxquels votre Libre-parcours Solidarité vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

\*voir [Lexique](#)

Valable jusqu'au 31.10.2021 inclus

